

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 08 Langue 1 module 1			
Code	SOCM1B08LG1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Anglais	

2. Présentation

Introduction

Introduction

Le cours d'anglais vise à développer la connaissance de la langue anglaise pour arriver à un niveau B2. Les 5 compétences communicatives (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale avec et sans interaction, et écrite) sont abordées avec un accent particulier sur la compréhension à la lecture.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

1.5 Comprendre et utiliser au moins une langue étrangère

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels

2.3 Établir et respecter des conventions

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité

Compétence 5 **Informé, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus

5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

I. Décoder, expliquer et restituer en langue cible et en français correct, des contenus provenant de divers supports écrits et/ou oraux (essentiellement de type journalistique) ;

II. Expliquer et interpréter des éléments d'actualité, de la culture, des institutions, de la politique, des médias, des traditions du Royaume-Uni.

III. Développer des stratégies appropriées afin de mieux comprendre les messages à l'audition.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant(e) devra être capable :

- d'expliquer et interpréter le contenu de supports écrits, audio et vidéo (essentiellement de type journalistique) et de reformuler en français correct et/ou en anglais des informations provenant de ces mêmes supports;
- de produire un message oral (reporting à partir de documents de la presse écrite et orale);
- d'identifier, d'énumérer et définir des notions relatives à la culture et aux institutions propres à langue enseignée via le cours d'institutions.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM1B08AN Anglais

45 h / 4 C

Contenu

- Identifier, expliquer et utiliser à bon escient le vocabulaire issu de la presse écrite et orale.
- Découvrir et analyser quelques points d'actualité.
- Découvrir et définir quelques institutions et aspects culturels anglophones.
- Révision éventuelle de certains points de grammaire.
- Réalisation et défense orale d'un dossier de presse (voir document remis en classe et déposé sur la plateforme d'enseignement à distance)

Démarches d'apprentissage

Travaux en groupes, travaux personnels.

Travail à partir de documents écrits et audiovisuels.

Les étudiants conçoivent un dossier de presse en choisissant des articles d'actualité.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours de propédeutique avant le démarrage de l'année académique

Séances de guidance pour l'élaboration du dossier de presse

Consultation de copies

Plateforme Wallangues, <http://www.wallangues.be/>

Gramlink: grammaire de remédiation avec exercices 'en ligne' <https://sites.uclouvain.be/gramlink/Gramlink-AN/menu.htm>

En dehors des heures de « présentiel », un important travail personnel à domicile doit être fourni pour atteindre les compétences visées (rappel : 1 ECTS équivaut à une charge de travail d'environ 30 heures pour un étudiant moyen).

Ouvrages de référence

Gramlink: grammaire de remédiation avec exercices 'en ligne' <https://sites.uclouvain.be/gramlink/Gramlink-AN/menu.htm>

La plateforme Wallangues, <http://www.wallangues.be/>

COUTURIER, P., 100 fautes en anglais, les erreurs des francophones corrigées et expliquées; de boeck

MCCARTHY (M.), O'DELL (F.), English Vocabulary in Use, Cambridge University Press

MURPHY, R., Essential English Grammar in use; édition française, corrigés inclus, Cambridge University Press

SWAN, M. & HOUDART, F., L'anglais de A à Z, Hatier

Supports

Notes de cours.

Presse (écrite et audio-visuelle) anglophone.

Ressources variées disponibles sur Internet.

Dictionnaire Le Robert & Collins.

4. Modalités d'évaluation

Principe

1re session

- Examen écrit
- basé sur la matière vue au cours (Q1 + Q2) (40%)
- compréhension à la lecture (30%)
- Travaux :
- Elaboration d'un dossier de presse et présentation orale de ce dossier (30%)

Les travaux cotés sont non remédiables. Ils ne peuvent donc pas être représentés en session.

2ème session (Q3)

- Examen écrit
- basé sur la matière vue au cours (Q1 + Q2) (40%)
- compréhension à la lecture (30%)
- Examen oral : basé sur un dossier de presse (30%)

La présence aux cours est requise.

• Dossier de presse :

- en cas de non-remise du dossier écrit sur ConnectED une semaine avant la présentation (calendrier à consulter sur ConnectED) --> pas de présentation orale --> zéro (pour le travail écrit et la présentation orale)
- - toute absence non justifiée le jour de la présentation orale, sera sanctionnée par un zéro

Toute partie des examens non présentée entraînera automatiquement un PP (absorbant) pour l'ensemble du cours.

Si le travail relatif au dossier de presse et/ou l'examen écrit (matière du cours Q1 et Q2 + compréhension à la

lecture) sont réussis, l'étudiant sera dispensé de ces parties d'épreuve au Q3 (report de notes).

Pour la 2ème session, les étudiants s'informeront sur les nouvelles consignes et sur les éventuelles dispenses

partielles lors de la consultation de copies et/ou sur la plateforme ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv		Evc	30		
Période d'évaluation	Trv		Exe	70	Exe + Exo	100

Trv = Travaux, Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

1) Evaluation du 1er quadrimestre (janvier) et modalités d'examens du 2e quadrimestre (juin)

Cas n°1 : pour une UE organisée uniquement pendant le premier quadrimestre, dans l'hypothèse où la note globale obtenue en janvier pour l'unité d'enseignement n'atteint pas 10/20, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage en juin et de maintenir ainsi la note d'échec ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°2 : pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle de janvier relative à une des activités d'apprentissage n'atteint pas 10/20 en juin, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter cette note partielle de janvier; soit de REMETTRE EN JEU cette note partielle en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°3 : pour une (ou les) activité(s) d'apprentissage de l'UE pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier une mention CM, PP, Z, PR ou FR: l'étudiant doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage en juin.

Cas n°4 : pour une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la notification des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

2) Evaluation de 2e quadrimestre (juin) et modalités d'examens du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).